

DIRECTION DES FINANCES

Mme Virginie GINESTRA

virginie.ginestra@ville-grandcouronne.fr

Notre référence : DF2023/40-JL/VG/KBG

DECISION N°2023/40 - Demande de subvention – Travaux groupe scolaire Pablo PICASSO et création d'une rampe d'accès PMR à l'école Ferdinand BUISSON.

Le Maire de Grand-Couronne,

Vu L'article L2122-22,26° du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délégation consentie par le Conseil municipal de Grand-Couronne au maire en date du 16 juillet 2020 ;

Vu la délibération du 9 novembre 2021 modifiant la délibération du 16 juillet 2020 relative aux délégations du Conseil Municipal au Maire

Vu la délibération du conseil municipal du 15 mars 2022 portant délégation du Conseil Municipal au Maire, en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT, 26°, délègue au maire la possibilité de solliciter des fonds de concours auprès de tous les financeurs.

Dans la continuité du souhait de la ville d'effectuer les travaux pour les écoles suivantes :

Groupe scolaire Pablo PICASSO :

Dédoublage des classes de l'école : Ce projet a une approche pédagogique essentielle qui a montré des résultats probants en termes d'amélioration des performances scolaires et de la qualité de l'enseignement. En réduisant le nombre d'élèves par classe, nous offrirons aux enseignants la possibilité de consacrer plus de temps à chaque élève, d'identifier les besoins et de fournir un soutien plus personnalisé. Cela favorisera un environnement d'apprentissage plus attractif et stimulant, où chaque enfant a la chance de s'épanouir.

De plus, pour la sécurité des enfants pendant les périodes de récréation la ville souhaiterait créer une terrasse ainsi qu'un banc en bois. A cet emplacement des racines d'arbres plantés, dans la cour de l'école, peuvent provoquer des accidents et blessures aux enfants.

Accès Personne à Mobilité réduite (PMR) à l'école Ferdinand BUISSON :

la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées impose aux établissements recevant du public (ERP) de se mettre en conformité avec les normes d'accessibilité avant le 1er janvier 2024.

DIRECTION DES FINANCES

Mme Virginie GINESTRA

virginie.ginestra@ville-grandcouronne.fr

Notre référence : DF2023/40-JL/VG/KBG

La ville de Grand-Couronne souhaite une rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite pour l'école Ferdinand BUISSON, afin de faciliter l'entrée et la sortie des élèves en situation de handicap moteur, de respecter la réglementation en vigueur et de promouvoir l'inclusion scolaire.

A ce stade, ce projet s'évalue à 65 893,00 € HT comprenant les différents diagnostics obligatoires avant travaux, les travaux de menuiserie, les déposes de cloisons (murs et plafonds), l'assainissement, les fournitures pour la création d'une terrasse et un banc en bois ainsi que la fourniture et la pose de la rampe d'accès PMR, ainsi que les travaux de terrassement et de raccordement nécessaires.

Cette opération est éligible au titre des subventions ou des fonds de concours du FACIL de la Métropole Rouen Normandie et son montant s'élève à 65 893,00 € HT soit 79 071,60 € TTC.

A cet effet, le plan de financement est donc le suivant :

Projet : Travaux groupe scolaire Pablo PICASSO et aménagement PMR école Ferdinand BUISSON	Montant HT de l'opération
Diagnostiques	6 490,00 €
Travaux de dédoublement des classes	24 280,00 €
Menuiseries	18 137,00 €
Aménagement terrasse et banc	11 931,00 €
Création de la rampe d'accès PMR	5 055,00 €
TOTAL	65 893,00 €

Considérant les dépenses d'un montant de 65 893,00 € HT pour le projet de travaux groupe scolaire Pablo PICASSO ainsi que la création d'une rampe d'accès PMR école Ferdinand Buisson

DIRECTION DES FINANCES

Mme Virginie GINESTRA

virginie.ginestra@ville-grandcouronne.fr

Notre référence : DF2023/40-JL/VG/KBG

Décide,

De solliciter aux montants les plus élevés, les subventions et fonds de concours du FACIL de la Métropole Rouen Normandie pour cet investissement évalué à de 65 893,00 € HT.

Fait à Grand-Couronne, le 28 novembre 2023.

Julie LESAGE

Maire

Conseillère départementale

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217603190-20231204-DEC-2023-40-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/12/2023

Publication : 07/12/2023